



Section Vol Moteur

Club Sportif et Artistique « Guy de la Horie »

Note n° 636/CSA/VOL MOTEUR du 22/08/2024

Rédacteur : C. DAUTRICHE
Email : cyrildautriche@yahoo.fr

CONSIGNES POUR L'INSCRIPTION OU LA RÉINSCRIPTION **À LA SECTION VOL MOTEUR POUR LA SAISON 2024-2025**

Afin de vous (ré)inscrire à la section Vol Moteur pour la saison CSA 2024-2025 (période allant du 01/09/2024 au 31/08/2025), vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à transmettre au responsable de section ou au secrétariat du CSA :

- **Le formulaire d'inscription au CSA** pour la saison 2024-2025 : remplir tous les champs du tableau en première page, ainsi que celle de l'autorisation de publication de l'image ;
- **L'attestation individuelle de respect de la note d'organisation de la section** (annexe 3 de la note d'organisation section 2024-2025) ;
- **La fiche d'informations pilote** (annexe 4 de la note d'organisation section 2024-2025) ;
- **Deux chèques séparés**, remplis à l'ordre du « CSA Guy de la Horie » :
 - Le premier chèque : montant correspondant au cumul de l'inscription au CSA (37,50 ou 75,00 euros selon votre situation personnelle) + celui de la cotisation à la section Vol Moteur (32,50 euros).
Peut y être rajoutée la cotisation à d'autres sections en cas de besoin.
 - Le second chèque : montant correspondant à l'approvisionnement de votre compte pilote au CSA, afin qu'il présente un solde minimum de 150,00 euros au moment de votre (ré)inscription à la section Vol Moteur ;
- **Une photographie d'identité récente** (à coller sur la fiche d'information pilote 2024-2025) ;
- **La photocopie de votre triptyque de licence FCL Avion** pour les pilotes déjà brevetés ;
- **La photocopie de votre certificat médical aéronautique en cours de validité** (classe 2 pour les pilotes PPL brevetés et classe 1 pour les pilotes pro).

En complément, pour les personnes répondant à l'un des profils suivants, elles devront fournir également :

- Pour les membres de la famille proche d'un personnel en activité au MINARM (conjoint, parent, enfant) : la photocopie d'un **document attestant du lien avec le personnel du MINARM** (carnet de famille) ;
- Pour les anciens personnels du MINARM : une photocopie d'un **document l'attestant** (fin de contrat, mise à la retraite...) ;
- Pour les réservistes opérationnels (REO) au sein du MINARM : une photocopie du **contrat d'activité en cours de validité**.

Vous serez personnellement informé de votre bonne (ré)inscription à la section Vol Moteur par le responsable de section.

L'ensemble des informations concernant la section Vol Moteur peuvent être consultées sur le site internet du CSA, à l'adresse : <https://csaba110.org/sections-sportives/vol-moteur/inscription/>

Cyril DAUTRICHE
Responsable de la Section Vol Moteur